



FICHE PERISCOLAIRE 2022 - 2023

(Remplir une fiche par enfant)

Les parents s'engagent à signaler tout changement en cours de période

Nom et Prénom	Sexe	Date de naissance	Classe (2022/2023)

si garde alternée (un dossier par parent) : Semaine paire Semaine impaire

1 - Accueil périscolaire du matin et du soir

(9h00 maximum de présence journalière pour les enfants de moins de 6 ans, sauf dérogation PMI)

Lieu d'accueil :

Auderville

Jobourg

Omonville la Rogue

Régulièrement :

Lundi matin

Mardi matin

Jeudi matin

Vendredi matin

Lundi soir

Mardi soir

Jeudi soir

Vendredi soir

Occasionnellement :

Lundi matin

Mardi matin

Jeudi matin

Vendredi matin

Lundi soir

Mardi soir

Jeudi soir

Vendredi soir

suivant un planning : **(à fournir à l'équipe d'animation 1 mois à l'avance)**

2 - Restaurant scolaire

Vous devez inscrire votre enfant à la mairie de la Hague pour la restauration, mais les temps d'activités avant et après le repas étant gérés par l'association PHARE vous devez remplir un dossier complet.

Fréquentation du restaurant scolaire :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

De manière :

Régulière

Occasionnelle

3 - Ramassage Scolaire

Inscription obligatoire auprès du Conseil Départemental de la Manche

Mon enfant prendra le bus

Mon enfant ne prendra pas le bus

Régulièrement :

Lundi soir

Mardi soir

Jeudi soir

Vendredi soir

Occasionnellement :

Lundi soir

Mardi soir

Jeudi soir

Vendredi soir

suivant un planning : (à fournir à l'équipe d'animation)

A partir du CP, j'autorise l'équipe d'animation à laisser partir seul mon enfant :

De l'accueil périscolaire

Oui, à ... h ...

Non

Dès la descente du car

Oui

Non

4 - Droit à l'image

Accordons à l'association PHARE l'autorisation d'effectuer des prises de vue sur lesquelles notre enfant pourrait apparaître dans le cadre des activités :

sur le site internet de l'association (<https://www.phare-pointe-hague-animation-rencontres.org>)

Oui

Non

Sur les documents de nature pédagogique (Petit Journal du centre de loisirs/documents internes)

Oui

Non

Sur notre page Facebook Association PHARE

Oui

Non

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » : / /